



## Représentants des employeurs

Madame, Messieurs Amandine BOUCHON (UNGE), Gilles MESSIEZ-PÔCHE (UNGE), Yves SARRAT (UNGE), Jean-Luc ROUX (UNGE), Patrick GUEBELS (UNGE), Stéphane JOUFFRAIS (CSNGT), Dominique TROUILLOT (CSNGT), Michel MEMIER (SNEPPIM)

## Représentants des salariés

Madame, Messieurs Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Philippe GRONNIER (CFTC), Noureddine BENYAMINA (CFTC), Christian BAYLET (CFE-CGC), Gérard VANHOVE (CFDT), Sébastien GIRAULT (CFDT) - absent excusé -

## Président

Yves SARRAT (représentant du collège employeur)

## Vice-président

Gaétan NUGUES (représentant du collège salarié)

## Délégué Général

Sébastien CHATAIN

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP) DU 19 OCTOBRE 2016**

*APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS*

## TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR .....	3
II.	APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 21 SEPTEMBRE 2016 .....	3
III.	COURRIER DE LA PRÉSIDENTE.....	3
1.	OMPL.....	3
IV.	PROJET D'ACCORD SUR LES TAUX DE CONTRIBUTION FORMATION .....	3
V.	PROJET D'ACCORD SUR LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES.....	4
1.	Observations du collègue salarié.....	4
VI.	ANALYSE DE LA PROPOSITION DES RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS ET DE CERTIFICATION DU CQP "IMMOBILIER-ORGANISATION OPERATIONNELLE".....	4
VII.	PRÉSENTATION DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA).....	4
VIII.	ACTALIANS : RETOUR DE LA SPP CADRE DE VIE DU 28 SEPTEMBRE 2016	5
1.	Examen de la plaquette d'ACTALIANS sur les formations prioritaires .....	5
IX.	GPEC .....	5
X.	QUESTIONS DIVERSES .....	5
1.	Point sur la labellisation .....	5

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPNEEP 19 OCTOBRE APPROUVÉ LE 4 DÉCEMBRE 2016

Le Délégué Général informe la CPNEFP que la présente réunion est enregistrée et qu'à l'issue de la rédaction du compte-rendu, le fichier audio sera détruit.

## **I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **DÉCISION**

La CPNEFP approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion du 19 octobre 2016 sous réserve de deux ajouts :

- l'un au point IX (GPEC) sur la réunion organisée par l'OMPL le 17 novembre 2016 dans le cadre de la restitution d'une étude réalisée dans la branche et intitulée "De l'état des lieux à la prospective"
- et l'autre au point X (Questions diverses) sur le dispositif de labellisation.

## **II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 21 SEPTEMBRE 2016**

### **DÉCISION**

La CPNEFP approuve à l'unanimité le relevé de décisions de la réunion du 21 septembre 2016.

## **III. COURRIER DE LA PRÉSIDENTE**

### **1. OMPL**

### **DÉCISION**

A la demande de la précédente CPNEFP, l'APGTP a sollicité par mail l'OMPL afin qu'il accompagne la branche dans la mise en place d'actions dans le cadre de l'étude prospective. Un courrier officialisant la demande sera envoyé prochainement.

## **IV. PROJET D'ACCORD SUR LES TAUX DE CONTRIBUTION FORMATION**

### **DÉCISION**

La CPNEFP prend acte que les partenaires sociaux sont favorables au renouvellement de l'accord relatif aux taux de contribution formation pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La CPNEFP mandate la Présidence pour prendre contact avec l'OMPL afin de mettre en place une enquête sur la formation au cours du printemps 2017 auprès des employeurs et des salariés de la branche dont la restitution devra se faire au plus tard lors de la CPNEFP de septembre 2017.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

## V. PROJET D'ACCORD SUR LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

### 1. Observations du collègue salarié

#### DECISION

Les deux collègues sont d'accord pour revoir l'appellation "certification intermédiaire et partielle".

#### DÉCISION

La CPNEFP prend connaissance des modifications proposées par les partenaires sociaux au projet d'accord sur les trajectoires professionnelles et décide de le présenter à la CMP en sachant que ledit accord, une fois complété et finalisé à la prochaine CPNEFP, sera substitué à chacun des accords précédents.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

## VI. ANALYSE DE LA PROPOSITION DES RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS ET DE CERTIFICATION DU CQP "IMMOBILIER-ORGANISATION OPERATIONNELLE"

#### DÉCISION

La CPNEFP prend connaissance des modifications apportées aux référentiels d'activités et de compétences du CQP "Immobilier et organisation opérationnelle". Elle donne mandat à la sous-commission pour scinder le certificat en deux, l'un sur toute la partie administrative (gestion, comptabilité et axé sur les métiers de l'immobilier) et un autre, avec au choix deux spécialisations, la transaction de biens et l'administration de biens.

Les partenaires sociaux sont d'accord pour considérer que le niveau de classification à l'entrée de ces CQP sera le NIII-E1 et à l'issue de la formation le NIII-E2.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

## VII. PRÉSENTATION DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA)

Le point est reporté à la prochaine CPNEFP

## VIII. ACTALIANS : RETOUR DE LA SPP CADRE DE VIE DU 28 SEPTEMBRE 2016

### DÉCISION

La CPNEFP donne mandat à la Présidence pour adresser un courrier à ACTALIANS afin qu'il reconduise le budget formation de la branche de manière à ce qu'il soit équivalent au montant des cotisations.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

1. Examen de la plaquette d'ACTALIANS sur les formations prioritaires

### DÉCISION

La CPNEFP donne mandat à l'APGTP pour envoyer, début novembre prochain, une lettre d'information aux entreprises de la branche sur la formation BIM, les formations innovantes et leurs modalités de prise en charge.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

## IX. GPEC

### DÉCISION

La CPNEFP informe les partenaires sociaux qu'ils sont invités à prendre connaissance des préconisations du Cabinet QUADRAT-ETUDES dans le cadre de l'étude prospective.

*- Jeudi 17 novembre 2016 : réunion OMPL/branche dans le cadre de la restitution d'une étude intitulée "De l'état des lieux à la prospective"*

## X. QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur la labellisation

### DÉCISION

La CPNEFP mandate le Délégué Général pour qu'il interroge le conseil de l'APGTP sur les catégories de salariés qui sont autorisés à intervenir à proximité des réseaux.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

**La CPNEFP se réunira le mercredi 14 décembre 2016**